

**CONTRAT DE LOCATION
DU FOYER MUNICIPAL DE LANDIRAS**

ENTRE LES SOUSSIGNES

→ La Commune de LANDIRAS, propriétaire des locaux par son représentant ci-dessous désigné :
Monsieur Jean-Marc PELLETANT, en qualité de Maire de Landiras, d'une part

ET

→ M.

Adresse :

N° tel.....

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La commune de LANDIRAS donne à bail à M
Locataire qui accepte les locaux désignés ci-après faisant partie d'un bâtiment dénommé FOYER MUNICIPAL, rue André Dubourg à LANDIRAS et comprenant :
La salle principale, la scène, les WC, pièce annexe avec réfrigérateur et point d'eau
Mobilier prêté : tables – Chaises – bancs – réfrigérateur. (voir état des lieux)

Le présent contrat est prévu pour une durée de 1 jour
DuàHeures Au.....à Heures.

NATURE DE LA MANIFESTATION :

Le présent contrat de location est conclu moyennant le paiement par les locataires domiciliés sur la commune de LANDIRAS, d'un loyer de 300 €
30 % de cette somme seront versés à titre d'acompte à la réservation et le solde lors de la prise en possession des clés en Mairie

En cas de désistement, il est impératif de le signaler 15 jours avant la date d'utilisation. L'acompte sera alors restitué ; dans le cas contraire, il ne le sera pas.

Le Loyer s'entend toutes charges comprises concernant l'électricité et l'eau.

Les biens loués faisant l'objet du présent contrat de location sont loués à l'usage de réception.

L'utilisateur s'engage

- à prendre possession des clés en Mairie leet à verser le solde du loyer.
- à déposer un chèque de caution de 2000 €. Cette somme sera restituée lors de la remise des clés par le locataire, sauf nécessité de déduction, le cas échéant, des sommes restant dues au bailleur, lors de la restitution des clés.
(la prise en possession des clés et leur restitution devra se faire obligatoirement aux heures d'ouverture du secrétariat de Mairie).

④ IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LA SALLE.

**⑤ IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE SORTIR DE LA SALLE LES TABLES
BLANCHES**

AFFICHAGE – DÉCORATION – PROPRETE - PROPRETÉ

La décoration de la salle devra se faire sans clous, sans agrafes, sans punaises, sans scotch. (Voir à utiliser de la pâte à fixer)

Les poubelles doivent être vidées et lavées ainsi que le réfrigérateur.

La cuisine et les sanitaires doivent être lavés.

La salle doit être rendue propre, balayée sans décoration, ni inscriptions ni affiches intérieures et extérieures.

Fait à LANDIRAS
en 2 exemplaires (*)
le

**Le locataire
(mention « lu et approuvé »)**

**Le Maire
(mention « lu et approuvé »)**

() 1 exemplaire destiné au locataire
1 exemplaire destiné à la Mairie.*